

**\* DECISION \***

**LE GOUVERNEUR DE LA PRÉFECTURE DE SALE**

- Vu le Dahir n°1.15.85 du 20 ramadan 1436 (07 juillet 2015), portant promulgation de la loi organique n° 113.14 relative aux communes.

-Vu le Décret n° 2-09-441 du 17 moharrem 1431 (3 janvier 2010) portant règlement de la comptabilité publique des collectivités locales et de leurs groupements.

-Vu la délibération du conseil communal lors de la session ordinaire du mois de Mai 2016 sur la modification du budget.

A la demande de l'ordonnateur du budget de la commune de Salé.

**- D E C I D E -**

**ARTICLE PREMIER** : la situation du budget de fonctionnement de la commune de salé pour la gestion 2016 est modifiée comme suit :

Code budgétaire			Recettes	Anciens crédits	Modifications	Nouveaux crédits
Chap.	Art	Paragr.				
30	10	10/19	Taxe sur les services communaux	91 500 000.00	1 530 000.00	93 030 000.00
40	10	10/25	Taxe Professionnelle	54 000 000.00	1 500 000.00	55 500 000.00
50	40	40	Recettes imprévues et diverses	2 804 124.00	-804 124.00	2 000 000.00
60	10	30	Remboursement d'annuités d'emprunts garantis		804 124.00	804 124.00
<b>TOTAL</b>				138 304 124.00	3 030 000.00	151 334 124.00
Code budgétaire			Dépenses	Anciens crédits	Modifications	Nouveaux crédits
Chap.	Art	Paragr.				
10	10	10/11	Indemnités au président et aux conseillers y ayant droit.	377 400.00	200 000.00	577 400.00
10	20	30/31	Participations patronales à la caisse marocaine de retraite (C.M.R.)	14 500 000.00	2 000 000.00	16 500 000.00
10	20	30/35	Assurance du personnel ouvrier.		30 000.00	30 000.00
10	30	10/11	Location de bâtiments administratifs	2 100 000.00	230 000.00	2 330 000.00
10	30	80/81	Etudes générales	100.00	200 000.00	200 100.00
10	30	90/98	Annonces légales, insertion, frais de publication	200 000.00	200 000.00	400 000.00
20	20	20/24	Achat d'articles de sport	100 000.00	140 000.00	240 000.00
20	30	20/21	Achat de produits de vaccination	350 000.00	30 000.00	380 000.00
<b>TOTAL</b>				17 627 500.00	3 030 000.00	20 657 500.00

**ARTICLE DEUX** : L'ordonnateur du budget de la commune de salé et le Trésorier préfectoral intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la Présente décision.

Salé le :.....  
 Le Président de la Commune de Salé

Salé le :.....  
 Visa du Gouverneur de la  
 Préfecture de Salé

**\* DECISION \***

**LE GOUVERNEUR DE LA PREFECTURE DE SALE**

- Vu le Dahir n°1.15.85 du 20 ramadan 1436 (07 juillet 2015), portant promulgation de la loi organique n° 113.14 relative aux communes.

-Vu le Décret n° 2-09-441 du 17 moharrem 1431 (3 janvier 2010) portant règlement de la comptabilité publique des collectivités locales et de leurs groupements.

-Vu la délibération du conseil communal lors de la session ordinaire du mois de Mai 2016 sur la modification du budget.

A la demande de l'ordonnateur du budget de la commune de Salé.

**- D E C I D E -**

**ARTICLE PREMIER :** la situation du budget d'équipement de la commune de salé pour la gestion 2016 est modifiée comme suit :

Code budgétaire			Recettes	Anciens crédits	Modifications	Nouveaux crédits
Chap.	Art	Paragr.				
30	10	30/31	Contribution des riverains aux dépenses d'équipement et d'aménagement.	-	1 000 000.00	1 000 000.00
30	10	30/32	Participation à la construction des chaussées.	-	100.00	100.00
30	10	30/33	Participation à la construction des trottoirs et caniveaux	-	100.00	100.00
40	10	20/21	Vente d'immeubles bâtis.	-	100.00	100.00
40	10	20/22	Vente de terrains non bâtis.	-	100.00	100.00
40	10	20/23	Vente de terrains bâtis	-	100.00	100.00
40	10	20/24	Vente de terrains provenant du délaisse des voies publiques	-	100.00	100.00
<b>TOTAL</b>				-	1 000 600.00	1 000 600.00
Code budgétaire			Dépenses	Anciens crédits	Modifications	Nouveaux crédits
Chap.	Art	Paragr.				
10	14	30/32	travaux de construction de kiosques et toilettes publiques	-	1 000 600.00	1 000 600.00
<b>TOTAL</b>				-	1 000 600.00	1 000 600.00

**ARTICLE DEUX :** L'ordonnateur du budget de la commune de salé et le Trésorier préfectoral intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la Présente décision.

Salé le :.....  
 Le Président de la Commune de Salé

Salé le :.....  
 Visa du Gouverneur de la  
 Préfecture de Salé